



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 janvier 2019

## **Doctrine de l'AMF sur la gestion d'actifs : mise à jour de positions, recommandations et instructions**

Suite à la transposition de la directive MIF 2 et aux travaux de séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) de celui des entreprises d'investissement (EI), l'Autorité des marchés financiers (AMF) met à jour sa doctrine en matière de gestion d'actifs. Les travaux de mise à jour ont pour objectif d'actualiser les références présentes dans les documents de doctrine et de procéder aux ajustements qui découlent de l'évolution des textes législatifs et réglementaires. Ils introduisent de nouvelles précisions afin de mieux guider les acteurs de la gestion d'actifs.

### **Mise à jour du guide d'élaboration du programme d'activité des SGP**

L'AMF publie la mise à jour de sa position-recommandation DOC-2012-19 relative à l'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuilles et des placements collectifs autogérés. L'AMF modifie également les points concernant les fonds propres des sociétés de gestion de portefeuille en explicitant quels instruments devraient, ou non, être considérés comme « liquides » et « non spéculatifs ».

Par ailleurs, dans un souci de simplification de la doctrine de l'AMF, la position-recommandation DOC-2012-19 intègre désormais le contenu d'autres documents de doctrine applicables aux sociétés de gestion de portefeuille :

- elle reprend ainsi, en les actualisant, les éléments pertinents de la position-recommandation DOC-2009-23 relative à la gestion des conflits d'intérêt dans les sociétés de gestion de portefeuille gérant des OPCI qui est ainsi abrogée ;
- elle intègre également certains éléments relatifs à la gestion collective issus des positions-recommandations DOC-2007-24 (Questions-réponses relatives aux règles d'organisation des prestataires de services d'investissement) et DOC-2007-25 (Questions-réponses relatives aux règles de bonne conduite applicables aux prestataires de services d'investissement).

Portée	Référence	Titre
Position-recommandation	DOC-2012-19	Guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés

## Questions-réponses relatives à la commercialisation des véhicules d'investissement à vocation principale de déductibilité fiscale

La position DOC-2008-20 Questions-réponses relatives à la commercialisation des véhicules d'investissement rappelle les types de véhicules pouvant faire l'objet de démarchage, les catégories de professionnels pouvant conseiller à des particuliers de souscrire ou d'acquérir des parts de FCPR, d'un FCPI, d'un FIP ou des actions d'une société holding à vocation principale de déductibilité fiscale, ainsi que le régime du traitement d'ordres portant sur des actions non cotées. Ce document propose un rappel des règles applicables et ne les complète pas d'élément de doctrine. Dans un objectif de rationalisation de la doctrine de l'AMF, ce document est ainsi transformé en guide pédagogique tout en étant actualisé.

Portée	Référence	Titre
Position	DOC-2008-20	Questions-réponses relatives à la commercialisation des véhicules d'investissement à vocation principale de déductibilité fiscale

## Actualisation de plusieurs autres documents de doctrine

Les documents de doctrine listés ci-dessous sont mis à jour, en particulier des références législatives et réglementaires et intègrent certaines évolutions liées à MIF 2.

Portée	Référence	Titre
Position	DOC-2014-06	Guide relatif à l'organisation du dispositif de maîtrise des risques au sein des sociétés de gestion de portefeuille
Instruction	DOC-2012-01	Organisation de l'activité de gestion de placements collectifs et du service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers en matière de gestion des risques
Position	DOC-2011-10	Enregistrement au niveau de l'OPC de la perte ou du gain résultant du défaut de règlement après l'émission d'un ordre de souscription
Position	DOC-2004-07	Les pratiques de market timing et de late timing

## Identification de plusieurs documents de doctrine qui sont maintenus en l'état

L'AMF a identifié les quatre documents de doctrine listés ci-dessous, qui ne sont pas impactés par les récentes évolutions législatives et réglementaires.

Portée	Référence	Titre
Position	DOC-2006-18	Délai de calcul des valeurs liquidatives des fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale
Instruction	DOC-2005-09	Attestation de gestion de portefeuille dans le cadre d'un mandat
Position	DOC-2013-06	Les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM
Position	DOC-2013-16	Notions essentielles contenues dans la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

### En savoir plus

Position-recommandation AMF DOC-2012-19 : Guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs

✚ autogérés

Position AMF DOC-2008-20 : Questions-réponses relatives à la commercialisation des véhicules d'investissement à vocation principale de déductibilité fiscale

✚ des véhicules d'investissement à vocation principale de déductibilité fiscale

Guide relatif à la commercialisation des véhicules d'investissement à vocation

✚ principale de déductibilité fiscale

Position AMF DOC-2014-06 : Guide relatif à l'organisation du dispositif de maîtrise

✚ des risques au sein des sociétés de gestion de portefeuille

Instruction AMF DOC-2012-01 : Organisation de l'activité de gestion de placements collectifs et du service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte

✚ de tiers en matière de gestion des risques

Position AMF DOC-2011-10 : Enregistrement au niveau de l'OPC de la perte ou du

✚ gain résultant du défaut de règlement après l'émission d'un ordre de souscription

✚ Position AMF DOC-2004-07 : Les pratiques de market timing et de late trading

Position AMF DOC-2006-18 : Délai de calcul des valeurs liquidatives des fonds de

✚ fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale

Instruction AMF DOC-2005-09 : Attestation de gestion de portefeuille dans le

✚ cadre d'un mandat

✚ Position AMF DOC-2013-06 : Les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM

Position AMF DOC-2013-16 : Notions essentielles contenues dans la directive sur

✚ les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

## Mots clés

EVOLUTION RÉGLEMENTATION

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Évaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02